

Bertrand DESPORTES

Gilles DUNAND-ROUX

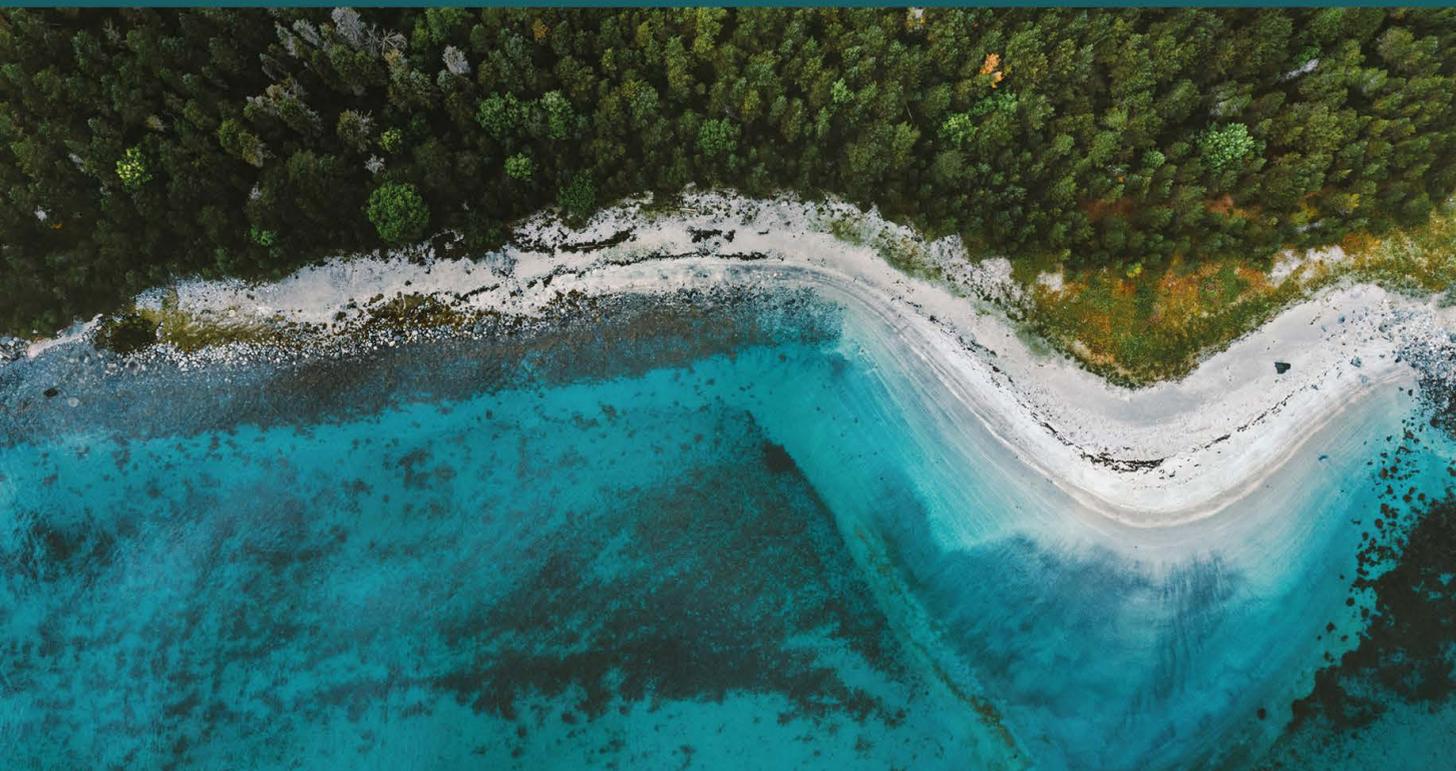
Asset Management

À l'heure de la durabilité

Gouvernance – Conformité
Contrôle interne – Gestion des risques

Préface
Philippe Setbon

Avant-propos
Olivier Lenel



mazars

 ECONOMICA

Avant-propos

L'industrie de l'asset management joue un rôle central dans l'allocation de la ressource financière vers des projets et des entreprises selon les critères usuels d'analyse de rendement et de risque. Ces mécanismes perdurent mais doivent dorénavant intégrer un nouvel élément dans l'équation, au moins par nécessité si ce n'est par conviction, qui consiste à prendre en compte la notion de durabilité.

La durabilité n'est pas un sujet facultatif ou un simple paramètre supplémentaire. Négligée, elle peut aboutir à des catastrophes humaines et financières d'une ampleur inédite si l'on s'en tient à la dimension environnementale. Mark Carney, à l'époque Gouverneur de la Banque d'Angleterre et Président du Financial Stability Board, évoqua à ce propos la « tragédie des horizons » dans un discours¹ qui a fait date.

Il faut en effet réconcilier les enjeux de court et de long terme. Le sujet n'est pas véritablement nouveau mais il a pris depuis la COP21 de Paris une dimension centrale et critique.

Les gouvernements sont fermement invités à prendre des mesures (limitation des émissions de GES²) avec la difficulté tenant au fait que les coûts sont perçus immédiatement alors que les bénéfices n'apparaissent que bien plus tard.

Rappelons qu'en France la Charte de l'environnement est adossée à la Constitution de la Cinquième République depuis le 1^{er} mars 2005. L'État français fait donc de la préservation de l'environnement un enjeu fondamental au même titre que les droits de l'Homme de 1789 et les droits économiques et sociaux de 1946.

La société civile est également appelée à faire des efforts (« la fin de l'abondance et de l'insouciance » etc.), et à adapter ses modes de consommation dès à présent. La Charte de l'environnement, dont on redécouvre l'existence, introduit d'ailleurs à l'article 2 la notion juridique de « devoir » en matière environnementale et institue le développement durable comme pilier du pacte républicain.

Tous les Français doivent donc prendre part à la sauvegarde de l'environnement. À ce sujet, il faut (re)lire l'excellent rapport de Carbone4 « Faire sa part ? : pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique » pour bien comprendre les enjeux et les défis que cela représente dans la vie quotidienne des citoyens et des entreprises.

Et la finance ? Et plus spécifiquement les acteurs de l'asset management ? Ils ont d'évidence un rôle clé sur ces sujets car ils ont la capacité d'orienter les flux de capitaux, dans des volumes très significatifs, ce qui constitue un véritable levier de transformation. Le cadre législatif et réglementaire (Taxinomie, SFDR, loi énergie-climat) fait évoluer le secteur à très grande vitesse. Il est grand temps.

Il y a une relation de cohérence entre l'épargnant, le gérant de portefeuille, l'actif financier et l'actif économique, et cette relation ne peut plus seulement se fonder sur la rentabilité financière et un risque donné mais doit intégrer la dimension durable comme un élément incontournable et à égal niveau des autres critères conduisant à une décision d'investissement.

L'ouvrage de Bertrand Desportes et Gilles Dunand-Roux dresse un constat limpide des rouages de l'asset management à l'échelle de la société de gestion et apporte un éclairage à la fois conceptuel et opérationnel sur les changements qu'opère la durabilité sur leur mise en œuvre. Ils ont souhaité, au regard de leur expérience et dans le contexte actuel où la notion de durabilité prend une place décisive, apporter leur contribution au développement des meilleures pratiques.

J'ai vivement soutenu cette initiative et tiens à saluer cet ouvrage qui témoigne pleinement de l'ambition d'apporter une expertise technique sans dogmatisme dans un moment où Mazars est très largement mobilisé sur le sujet de la durabilité auprès de ses clients, de ses collaborateurs et de multiples manières dans la société au sens le plus large. Je suis en tout cas pleinement convaincu que le lecteur trouvera ici de nombreuses réponses aux questions soulevées par cet enjeu majeur.



Olivier Lenel

Directeur Général et Président
du Directoire de Mazars en France

1. Breaking the tragedy of the horizon – climate change and financial stability, Londres, 29 septembre 2015
2. Gaz à effet de serre

Préface

La finance durable est aujourd'hui la finance. La place de Paris a compris depuis longtemps l'importance de la prise en compte des facteurs et risques de durabilité dans la gestion. Il s'agit maintenant d'une diffusion beaucoup plus large, incontournable, des critères de durabilité, auprès des investisseurs mais aussi auprès des autorités et institutions publiques. Plus qu'un bouleversement, c'est une transformation à sens unique du cadre dans lequel, nous, les acteurs de la gestion et notre écosystème, sommes amenés à évoluer désormais.

Le déploiement de l'investissement socialement responsable a commencé en France il y a une vingtaine d'années à l'initiative des gestionnaires d'actifs. L'AFG accompagne ce mouvement depuis le début : en 2001, l'AFG avait créé la première commission dédiée à l'ISR qui poursuit aujourd'hui, en lien avec d'autres instances de l'AFG, son engagement en faveur des enjeux de l'investissement responsable.

L'AFG soutient depuis longtemps la thèse selon laquelle pour gagner la bataille du E (environnement), il faut mener aussi celles du S (social et sociétal) et du G (gouvernance). Cet équilibre essentiel est gage de pérennité. L'AFG s'engage concrètement via son implication dans les travaux de place, comme ceux du label ISR, label d'Etat pionnier en Europe, souhaité et soutenu depuis le premier jour par l'AFG. Elle est également cofondatrice de l'Observatoire de la finance durable qui a vocation à rendre compte des engagements des acteurs financiers en la matière.

La France a pris le leadership dans la gestion durable : fin 2021, 54 % des encours globaux gérés en France sont en lien avec des objectifs/critères de durabilité. La France doit son avance en grande partie à la COP21 (2015) et à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance durable votée à cette occasion. Cette loi a, en effet, incité les grandes sociétés de gestion à mesurer les impacts de leurs investissements. Ces obligations ont été étendues depuis et rassemblées dans l'article 29 de la loi énergie-climat.

La diffusion de la finance durable se poursuit aussi au niveau réglementaire. De nombreux textes européens et français fondateurs entrent en application progressivement à partir de 2021 et concernent maintenant tous les acteurs. Un nouveau cadre de transparence européen sur les informations extra-financières se met en place.

Évoquons le défi de l'information extra-financière, qui est la pierre angulaire de la poursuite du développement de la finance durable, notamment de sa mesure et de sa transparence. L'enjeu de la définition, du contrôle et de l'accès à la donnée brute des émetteurs est fondamental dans l'objectif d'une appréhension plus juste des risques et opportunités liés aux entreprises dans lesquelles les fonds investissent (matérialité financière), ainsi que des effets des entreprises sur les facteurs de durabilité (matérialité d'impact).

Le rôle de l'AFG est d'accompagner les sociétés de gestion dans la compréhension de la déclinaison opérationnelle de ces nouvelles règles et de faire part des initiatives permettant de nourrir notre réflexion commune. Je salue à ce titre l'initiative de Bertrand Desportes et Gilles Dunand-Roux qui proposent un ouvrage pertinent à la fois précis et pédagogique sur notre profession de gestionnaire et notre écosystème « à l'heure de la durabilité ». Le lecteur en tirera de la clarté sur les concepts et des pistes de réflexion, y compris pratiques, sur les conséquences des évolutions réglementaires liées à la finance durable.



Philippe Setbon
Président de l'AFG

Contacts

Bertrand Desportes

Associé, Mazars
bertrand.desportes@mazars.fr
+33 6 66 89 81 86

Gilles Dunand-Roux

Associé, Mazars
gilles.dunandroux@mazars.fr
+33 6 60 84 24 84

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 90 pays et territoires à travers le monde, nous nous appuyons sur l'expertise de plus de 44 000 professionnels – plus de 28 000 au sein de notre partnership intégré et plus de 16 000 via « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les clients de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent

www.mazars.fr

mazars